BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Session 2014

****

Histoire-Géographie

Série : Sciences et technologies de la santé et du social

Durée : 2 heures 30 **Coefficient : 2**

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Le candidat doit répondre à <u>toutes les questions</u> de la 1ère partie.
10 points

Le candidat traitera <u>au choix un seul</u> des quatre exercices de la 2nde partie.
10 points

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11
La feuille **Annexe page 11** est à rendre avec la copie d'examen

PREMIERE PARTIE

Le candidat doit répondre à <u>toutes les questions</u> de la 1ère partie.
10 points

Questions d'Histoire

1. Citez le nom du premier président de la République de la Cinquième République (1 point).

2. Proposez deux années clefs de la construction européenne et indiquez pour chacune à quel événement elle correspond (2 points).

3. Choisissez dans la liste suivante (et recopiez sur votre copie) quatre défis auxquels les nouveaux Etats d'Afrique subsaharienne ont dû faire face (2 points) :
   - Choix d'un type de régime politique
   - Construction d'une unité nationale
   - Intégration à l'économie internationale
   - Mise en place un régime d'apartheid
   - Entrée à l'ONU avec droit de veto
   - Choix d'un mode de développement efficace

Questions de Géographie

4. Complétez les deux éléments de la légende du planisphère fourni en annexe (page 11). Puis localisez (en fonction de votre légende) et nommez sur le planisphère une mégalopole et un pays émergent (1,5 point).

5. Proposez une définition de « firme transnationale » (1,5 point).

6. « La France est largement présente dans le monde » : justifiez cette affirmation par deux arguments différents (2 points).

SECONDE PARTIE

*Le candidat traitera **au choix un seul** des quatre exercices*
10 points

Exercice 1 :

Thème général : *Décolonisation et construction de nouveaux Etats*
Sujet d'étude : Léopold Sédar Senghor (1906-2001)

Extraits du discours de Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée nationale, à l'occasion du colloque co-organisé par l'Organisation Internationale de la Francophonie[1] et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à la mémoire de Léopold Sédar Senghor le 26 juin 2006.

Nous commémorons cette année le centième anniversaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor qui fut à la fois, un poète d'exception, un parlementaire clairvoyant et le premier président de la République du Sénégal. [...]
Parler de Senghor, ce n'est pas se retourner vers le passé, mais bien prévoir un nouvel avenir pour la Francophonie.
Cet avenir, Senghor l'avait imaginé haut en couleurs : élu par trois fois député du Sénégal, de 1946 à 1958, il gommait déjà les frontières étroites de la France en chantant les avantages d'une alliance de tous les peuples d'Outre-mer, d'une harmonie culturelle et politique qui dessinerait autour du globe un bel arc-en-ciel de frères de toutes les couleurs. C'est bien une vision poétique et idéaliste que Senghor tenta de transposer en politique.

[...] Pour que la « greffe » miraculeuse des civilisations ait lieu, pour que l'Afrique soit en mesure d'adopter et d'apprécier la civilisation française, il fallait au préalable qu'elle puisse offrir, elle aussi, une culture à échanger. Ainsi, Senghor n'établit aucune contradiction mais bien une dépendance entre ses deux combats :

« C'est ainsi que, pendant les quinze années de mon mandat, renouvelé, j'ai continué de me battre, et pour la Négritude, et pour la Francophonie » a-t-il écrit en 1988.

Alors que l'institution de la Francophonie n'avait pas vu le jour, l'idée d'un grand rassemblement germait dans cet esprit fertile. Il n'est donc pas hasardeux d'affirmer que la lutte que Senghor mena en faveur d'une Union Française flexible annonçait déjà le mariage entre les multitudes humaines autour de l'héritage culturel des Lumières et de la langue française.

Pour Senghor, l'Union française[2] avait une mission, celle de construire une fraternité mondiale placée sous l'aile de la langue française. Il a clairement exprimé cette idée lors de la séance du 13 février 1958 en déclarant à la tribune de l'Assemblée nationale : « La France ne peut se contenter d'être heureuse mais petite, limitée spirituellement à l'hexagone, car elle trahirait sa vocation vraie qui est de libérer tous les hommes aliénés de leurs vertus d'hommes ».

L'opiniâtreté[3] dont Senghor fit preuve pour arracher à la métropole les droits attendus par l'Outre-Mer fut souvent incomprise. L'indécision de Paris face au statut des peuples d'Outre-mer ne convenait pas à cet homme entier et sincère : car enfin, disait-il, « il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Il faut que nous soyons dans la République ou hors de la République ».

La pensée que Senghor construisit peu à peu durant ses années parlementaires fut un humanisme adapté aux réalités africaines, au droit coutumier[4], aux problèmes agricoles, aux défaillances pédagogiques.

1 : L'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) a été créée en 1970. Cette organisation regroupe plus de 70 pays qui ont en commun l'usage de la langue française. Elle assure la promotion de la langue française dans le monde.

2 : Le terme « Union française » désignait, selon la constitution de la IVème République, l'ensemble formé par la France et les pays composant son ancien Empire colonial.

3 : Synonyme de persévérance, obstination.

4 : Le droit coutumier est l'ensemble des règles liées aux coutumes, aux traditions.

Source : http://www.assemblee-nationale.fr/international/francophonie-senghor.asp

Questions :

1. En fonction du texte et de vos connaissances, expliquez pourquoi l'Organisation Internationale de la Francophonie rend hommage à Léopold Sédar Senghor.

2. Relevez et organisez par thèmes les éléments qui illustrent la richesse du parcours de Léopold Sédar Senghor. Y a-t-il un thème ou un élément manquant ?

3. Expliquez l'expression soulignée.

4. En quoi ce document nous aide-t-il à comprendre l'importance qu'accorde Léopold Sédar Senghor au « métissage culturel » ?

Exercice 2 :

Thème général : *Décolonisation et construction de nouveaux Etats*
Sujet d'étude : L'Algérie de 1954 à 1962

Document 1 : Lettre d'un soldat français à sa famille

Ma petite famille aimée,
Jusqu'à présent, je m'étais abstenu de vous parler de ce qui se passait vraiment ici, pensant que cela n'était pas indispensable, mais, puisque vous me le demandez, il est normal que je vous dise - et de votre devoir aussi, je pense, de dire autour de vous - que la France n'agit pas ici de manière à conserver l'Afrique du Nord, mais que, bien au contraire, avec la manière dont elle emploie bien souvent ses troupes, elle ne fait qu'assurer la perte totale de cette colonie ou tout au moins de cette partie qui lui en reste, et devra abandonner d'ici un laps de temps plus ou moins grand - et que je ne puis estimer - l'Afrique du Nord.
Vous qui êtes en France, vous vous demandez en lisant les journaux ce qui peut ou va se passer et vous ne pouvez vous faire, bien souvent, qu'une idée inexacte de ce qu'il en est en réalité. Les mêmes journaux et la radio vous font bien quelques comptes rendus plus ou moins vrais et précis sur le déroulement des événements en AFN[1], car il faut bien, au moins, donner au public l'impression de quelque chose, et on ne peut pas le laisser sans nouvelles, vraies ou fausses. [...] C'est donc à travers tout ceci que vous essayez, vous, les Français de France, de vous faire une opinion et, lorsque par hasard, un article est véridique et relate des faits réels (qui vous choquent), vous êtes inquiets.
Nous qui sommes en AFN, il nous est donné également de lire des journaux; comme vous, nous écoutons la radio et souvent, dans l'un et l'autre cas, nous sommes inquiets – non - mais furieux, écœurés. Pourquoi ? Mais c'est très simple, parce que nous qui sommes sur place, nous voyons vraiment ce qui se passe et peu de chose correspond aux racontars émis par la presse ou la radio.
L'homme qui a peur et le paysan isolé ne croient trouver une chance de salut qu'en se ralliant au plus fort - en l'occurrence les rebelles - prouvant ainsi notre incapacité à nous faire respecter ou du moins l'inefficacité dont nous faisons preuve ici, tous les jours. Après cela, on dira : « Algérie française ! » Quelle ironie ou quel rêve !

Je crois que l'Algérie est perdue pour la France, j'en suis même persuadé. Je *vous* le répète, il serait anormal qu'il en soit autrement, compte tenu du comportement de la France ici. C'est alors que, voyant bien en face et réellement la vérité, on ne peut que pleurer davantage ceux qui, chaque jour, tombent pour une cause perdue et maudire ceux qui dirigent ainsi notre pays [...]. Je vais arrêter là mon «journal» en espérant que, malgré le sombre tableau que je vous ai brossé, vous ne tomberez tout de même pas de trop haut. Toute vérité n'est pas toujours bonne à dire, dit-on, mais des choses telles que celles-ci doivent être connues de tous. Ecrivez-moi ici. [...] Gros baisers à tous.

1. Afrique française du Nord.

Lettre de Jean-Pierre Villaret, parachutiste, à sa famille, en 1957, citée par Benjamin STORA, *Algérie 1954-1962, Lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre*, éditions Les Arènes, 2010

Document 2 : Couverture d'un hors-série du journal *Sud-Ouest*, mars 2012

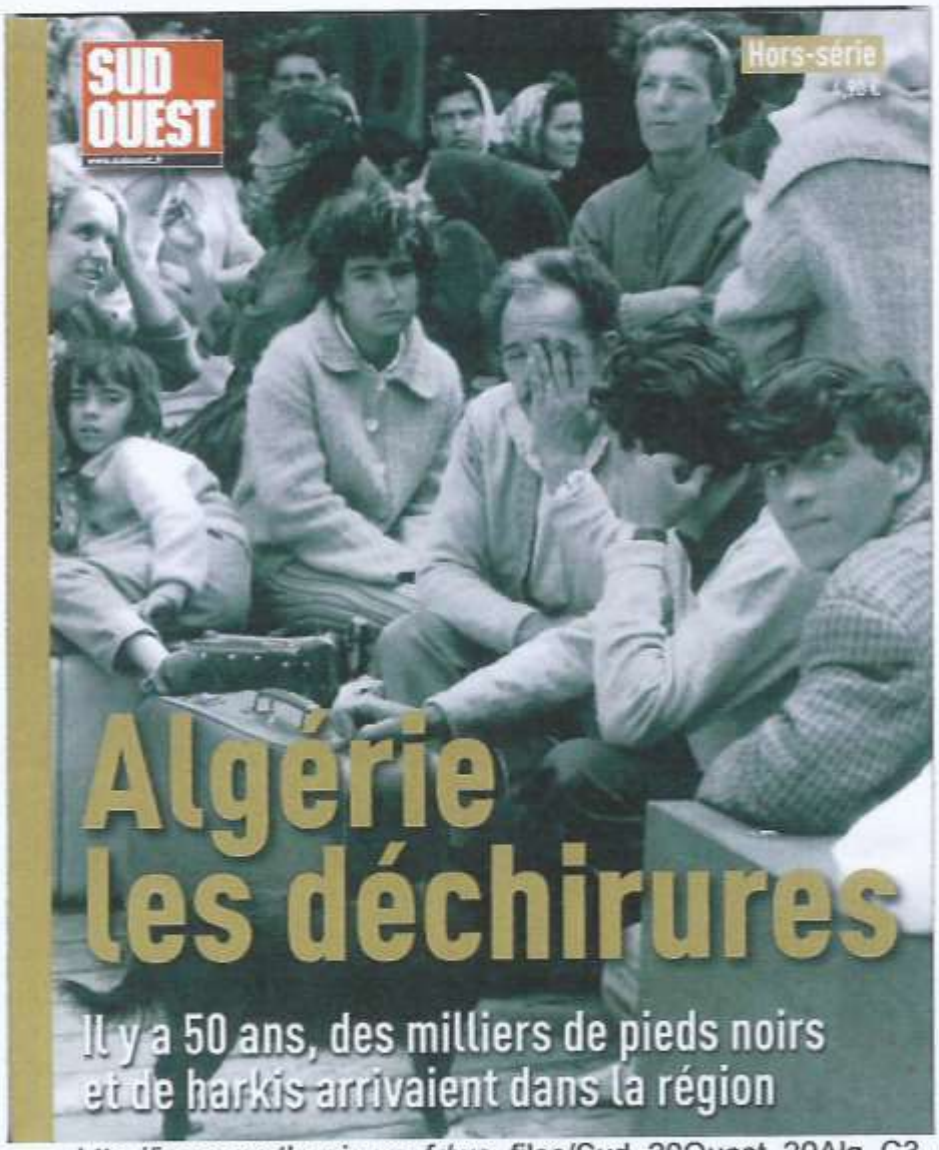

http://jeanyvesthorrignac.fr/wa_files/Sud_20Ouest_20Alg_C3_A9rie.jpg

Questions

1. De quelle année date la photographie utilisée par le journal *Sud-Ouest* ? Qu'est-ce qui peut expliquer l'utilisation de cette photographie par la rédaction de *Sud-Ouest* ?

2. Expliquez la présence de l'auteur du document 1 en Algérie.

3. Quel jugement porte Jean-Pierre Villaret sur l'attitude et la présence de la France en Algérie ?

4. En quoi ces deux documents témoignent-ils de la profondeur des divisions au sein de la population française de l'époque (métropole et départements français d'Algérie) ?

Exercice 3 :

Thème général : *La mondialisation : acteurs, flux et réseaux*
Sujet d'étude : Les migrations internationales

Extraits de l'article de Laurent Ribadeau Dumas : « *L'immigration clandestine en Australie : le politique contre l'humain* »

A compter du 1er août 2013, l'Australie ferme ses frontières aux clandestins qui sont désormais expulsés vers la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Près de 16.000 réfugiés sont arrivés par bateau dans le pays depuis janvier 2013. Plusieurs organisations dénoncent des atteintes aux droits de l'Homme dans les centres de rétention.
« A partir de maintenant, tout demandeur d'asile qui arrivera en Australie par bateau n'aura aucune chance d'être autorisé à rester dans le pays comme réfugié », a averti le 19 juillet 2013 le Premier ministre Kevin Rudd en présence de son homologue de Papouasie, Peter O'Neill. Les Nations Unies se sont dites « troublées » par la nouvelle loi.

Selon les chiffres officiels, l'immigration clandestine a augmenté ces dernières années de façon importante : au 19 juillet 2013, près de 16.000 migrants étaient arrivés à bord de 220 bateaux sur les côtes australiennes, contre un peu plus de 17.000 pour toute l'année 2012.
L'Iran est le principal pays d'origine des boat-people[1], qui passent par l'Indonésie : un réfugié sur sept arrive de la République islamique[2]. Les autres viennent d'Irak, d'Afghanistan, du Pakistan ou du Sri Lanka.

Les candidats au voyage prennent des risques très importants en embarquant sur des embarcations totalement inadaptées à la navigation en pleine mer dans les eaux houleuses du Pacifique. En 10 ans, entre 2003 et 2010, près de 1 000 personnes se sont noyées en tentant de rejoindre l'Australie, dont 600 depuis 2009.
La « difficile décision » de les expulser vers la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été prise pour assurer la sécurité aux frontières, a précisé Kevin Ruud. « Notre pays en a assez des passeurs qui exploitent les demandeurs d'asile. Il en a aussi assez de les voir se noyer en haute mer », a-t-il ajouté.
Au-delà, l'immigration est un problème politique majeur pour le gouvernement travailliste qui craint de perdre les prochaines élections. Car l'opposition libérale (conservateurs) fait de la surenchère sur le dossier.

[...] La question empoisonne le débat politique depuis des années. En 2012, le gouvernement travailliste de Julie Gillard avait rouvert en catastrophe les camps de rétention de Nauru, micro-Etat insulaire du Pacifique (qui n'est pas tenu par les conventions en matière de droits de l'Homme), et de l'île de Manus, territoire de l'Etat de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Une manière d'« exporter » le problème...
Ces camps avaient été ouverts en 2001 par le Premier ministre conservateur d'alors, John Howard, et fermés une première fois par les travaillistes en 2007.

[...] « Les leaders politiques de tous les partis ont tendance à sous-estimer la capacité de l'Australie d'intégrer des étrangers. L'année dernière, le pays a accueilli (légalement) 200.000 immigrants » constate l'hebdomadaire libéral britannique [*The Economist*]. En 2011, il « a accepté 3% des demandes d'asile déposées dans les

pays industrialisés », proportion qui correspond à peu près au poids de sa population au sein de ces pays, poursuit le journal. Autrement dit, le pays n'accueille pas plus de réfugiés que d'autres.

De leur côté, les défenseurs des droits de l'Homme attirent l'attention sur la situation plus que précaire des clandestins. L'UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés) dénonce ainsi les conditions d'accueil dans le camp de transit installé sur l'île de Manus. Un camp qui, « malgré des améliorations récentes, n'est toujours pas en conformité avec les normes internationales en matière de protection pour l'accueil et le traitement des demandeurs d'asile ».

En novembre 2012, Amnesty évoquait les « conditions cruelles » dans le camp de rétention de Nauru « résultant d'un mélange toxique d'incertitude, de détention illégale et de conditions de vie inhumaines ».

1. Nom donné aux migrants fuyant leur pays sur des embarcations précaires.

2. Il s'agit de l'Iran.

Source : Laurent Ribadeau Dumas, le 01/08/2013
geopolis.francetvinfo.fr/limmigration-clandestine-en-australie-probleme-politique-et-drames-humains-20313

Questions :

1. Quel est le sujet du texte ?
2. Quelles sont les origines géographiques et les motivations des populations qui migrent vers l'Australie ?
3. Décrivez précisément la politique australienne en matière d'immigration clandestine.
4. Montrez qu'en Australie les flux migratoires suscitent des débats politiques.
5. Comment des acteurs extérieurs à l'Australie s'impliquent-ils dans la question migratoire australienne ?

Exercice 4 :

Thème général : *La mondialisation : acteurs, flux et réseaux*
Sujet d'étude : Transports et routes maritimes

Extraits de l'article de Bruno Mouly « *Le détroit de Malacca proche de la saturation* »

Le détroit de Malacca près de Singapour, qui relie l'océan Indien et la mer de Chine et par conséquent le Pacifique, est un de ces verrous maritimes mondiaux susceptibles de poser problème. Ce passage est l'une des plus importantes voies maritimes d'échanges internationaux de matières premières en provenance d'Afrique et d'Australie, et de pétrole du Moyen-Orient. Il a pris une importance stratégique de premier ordre en étant la première route d'approvisionnement du Japon, de la Chine, de Taiwan ou de la Corée du Sud. Or, son point le plus étroit, de l'ordre de 2 à 3 kilomètres de largeur, pose de sérieuses difficultés de trafic. *« Avec 75.000 navires par an, le détroit atteint ses limites. Au-delà de 100.000 navires, ça deviendra très compliqué pour la circulation maritime »*, estime Paul Tourret, directeur de l'Institut supérieur d'économie maritime (Isemar). D'autant que Malacca est également limité par une profondeur d'eau de seulement 23 mètres. La capacité maximale est celle des « Malaccamax[1] » de 18.000 EVP (équivalents vingt pieds) [...]. Pour Luc Portier, chargé d'études chez l'armateur CMA-CGM[2], *« plus que le détroit, c'est l'approche de Singapour au large qui est souvent encombrée »*. Si le détroit de la Sonde, entre Sumatra et Java, ne peut pas soulager le trafic de Malacca en raison de sa faible profondeur d'eau, des solutions de contournement sont à l'étude. *« La Thaïlande a déjà proposé plusieurs projets de canal à travers l'isthme de Kra, au sud du pays »*, souligne le directeur de l'Isemar. Une autre alternative serait de construire un oléoduc à travers l'isthme, permettant de transporter le pétrole vers des navires attendant de l'autre côté, comme cela a été fait pour le canal de Suez.

[...] Un autre passage [...] est, en Europe, celui des détroits du Bosphore et des Dardanelles, entre Méditerranée et mer Noire. *« Leur largeur n'excède pas 700 à 900 mètres et ils constituent un risque permanent de congestion du trafic et surtout de pollution en cas d'accident, pour les 60.000 navires environ qui y passent chaque année »*, indique Paul Tourret. Le danger tient à la nature des quelque 100 millions de tonnes d'hydrocarbures qui y transitent chaque année. *« Avec le développement des pays riverains de la mer Noire, ces détroits arrivent souvent à saturation. La circulation est notamment interdite la nuit et la taille des navires est limitée »*, confirme Luc Portier.

[...] Dans le reste du monde, il n'y a pas d'autres problèmes majeurs d'encombrement. Dans le détroit d'Ormuz, au sortir du golfe Persique entre Oman et l'Iran, le risque est plus politique et dans celui de Bab-el-Mandeb, entre Djibouti et le Yémen, il est plutôt lié à la piraterie. Enfin en Europe, *« le passage du pas de Calais en mer du Nord représente une zone de circulation difficile, intense, entre les navires marchands, les bateaux de pêche et les car-ferrys »*, souligne Luc Portier. Mais le trafic y reste fluide.

1. Taille maximale de navire permettant de franchir le détroit de Malacca (tirant d'eau de 20 mètres maximum).

2. Le groupe CMA-CGM est issu de la fusion en 1996 de la Compagnie générale maritime (CGM) et de la Compagnie maritime d'affrètement (CMA) ; il est le 3e armateur mondial de transport maritime en conteneurs et le premier français.

Bruno MOULY, *Les Echos*, 25 Janvier 2011
http://www.lesechos.fr/25/01/2011/LesEchos/20855-161-ECH_le-detroit-de-malacca-proche-de-la-saturation.htm

Questions :

1. Quel est le sujet du texte ? Justifiez votre réponse.
2. Grâce au texte et à vos connaissances, expliquez la phrase soulignée.
3. Repérez l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les transports et les routes maritimes.
4. En quoi ce texte illustre-t-il les problèmes auxquels les transports et les routes maritimes sont confrontés ?

ANNEXE
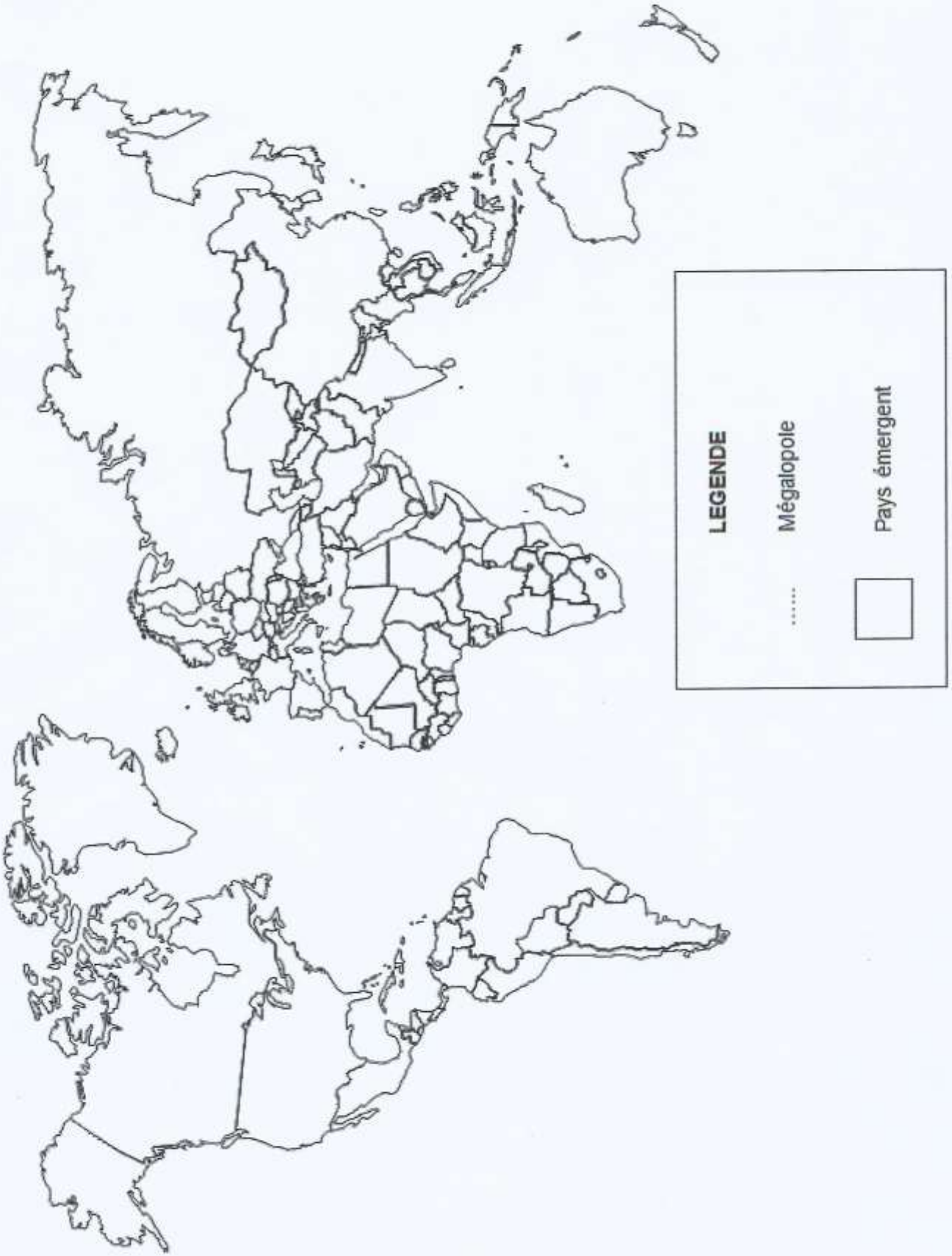
A RENDRE AVEC LA COPIE